



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/06/2012

L'an deux mil douze, le 14 juin, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h00

•Personnes présentes :

Martine SOREL Maire, Laurent DESCHAMPS, Martine DELILLE Adjoints, Valérie GAUTROT, Patricia DEHANT, Claudine ERNOTTE, Olivier ROUSSELET, Lydia MILCZAREK

•Personnes excusées : Barbara DESLAVIERE (pouvoir à Patricia DEHANT), Philippe BOUILLETTE (Pouvoir à Patricia DEHANT)

Claudine ERNOTTE a été nommée secrétaire de séance.

•Décision modificative M49

Afin d'honorer des paiements au compte 215, la Perception demande à ce qu'un virement de 6 200 euros soit effectué par le débit du compte 2813.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

•Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire et Madame DELILLE Adjointe présentent au Conseil Municipal le Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objet de mettre au point une organisation fonctionnelle et réactive pour faire face aux risques auxquels la commune pourrait être exposée (mouvement de terrain , inondations, transport de matières dangereuses).

Un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est diffusé aux habitants, ce document reprend les conduites à tenir en cas de crises.

Le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde qui fera l'objet d'une délibération et d'un arrêté transmis au Préfet, aux pompiers, à la Gendarmerie et au Service Interministériel de défense et de Protection civiles.

•Délibération subvention carte de transport :

Un courrier de la société TIM Bus nous informe des nouveaux tarifs des cartes de transport pour les collégiens et les lycéens. Nous constatons que ceux-ci subissent une forte augmentation 107 euros pour les collégiens au lieu de 57 euros et 314 euros pour les lycéens sur les zones 4-5 au lieu 157 euros. L'augmentation substantielle de la carte Imagine'r est due au fait que le Conseil Général considère qu'il appartient à la Région dont dépendent les lycées de subventionner une partie de ce coût, ce que la Région ne fait pas.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu annule la précédente délibération et vote une participation plus importante de la commune afin de soulager les familles à savoir :

- Carte collégiens 30 euros sur 107.50 euros soit 77.50 euros à la charge des familles
- Carte Imagine'r zones 4-5 pour les lycéens jusqu'à la terminale 80 euros sur 314 euros soit 234 euros à la charge des familles (Tim Bus nous informe qu'il est possible de régler cette carte en 10 mensualités)

Afin de bénéficier de la subvention communale, vous devez absolument passer chez Tim Bus, en Mairie et à l'établissement scolaire afin de faire tamponner le formulaire de la carte.

•Nouveau code de l'urbanisme

La loi sur la majoration des droits à construire est entrée en vigueur le 20 mars 2012, elle s'appliquera automatiquement dans toutes les communes dotées d'un POS ou d'un PLU à partir du 20 décembre 2012 sauf délibération contraire.

Toutefois la Commission Urbanisme du PNR, dont est membre Madame SOREL, recommande aux communes la plus grande vigilance. En effet les règles des POS et des PLU ne sont pas modifiées pas plus que les servitudes d'utilité publique, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France reste opposable dans les conditions prévues par le code du patrimoine, de même que les autres règles du POS ou du PLU doivent être respectées ainsi que les servitudes de droit privé. Il semble que cette loi serait contraire aux engagements de la charte du PNR que nous avons signée. La commune souhaite l'élaboration d'un PLU, ce qui permettra de réglementer ou de mettre au point une densification réfléchiée selon les secteurs.

Courant septembre, une note d'information sera élaborée par le Conseil Municipal à l'intention des habitants.

•Point sur les commissions

Commission animation

Noël : Quelques commandes de jouets ont été retournées en Mairie, la commission rappelle qu'en l'absence de réponse pour vendredi 22 juin **dernier délai**, c'est le Père Noël qui choisira pour les enfants.

Des contacts sont pris pour l'animation de la fête.

Repas des Séniors du 21 octobre : L'animation est en cours de négociation.

Commission travaux

Madame le Maire informe que la commune a acquis la propriété CORADIN le 11 juin. Concernant le commerce de proximité les enquêtes ont été récupérées par la Chambre de Commerce et sont en phase d'étude.

Monsieur DESCHAMPS fait le point sur l'avancement du projet de stationnement du car scolaire, l'architecte a consulté l'Architecte des Bâtiments de France et le Conseil Général, il doit finaliser les plans pour dépôt du permis de construire.

Questions diverses

Suite aux remarques des chauffeurs de la société TIM BUS, Madame le Maire souhaite organiser le stationnement Grande Rue du Vaumion afin que les bus de ligne puissent circuler sans encombre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H15.

Date du prochain Conseil : le 14 septembre 20h.

Le Maire, Martine SOREL

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞